

214C0500
FR0010160564-DIV09

3 avril 2014

Début d'une période de pré-offre (article 223-34 du règlement général)

ORCHESTRA-PREMAMAN

(Euronext Paris)

Le 2 avril 2014, la société Yeled Invest¹, a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société ORCHESTRA-PREMAMAN^{2&3}.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ORCHESTRA-PREMAMAN sont applicables.

¹ Société Anonyme de droit luxembourgeois (anciennement dénommée GOLAMI), détenue à 67% par la société HM BELGIUM, société à responsabilité limitée de droit belge contrôlée par M. Pierre MESTRE et à 33% par la famille GOTLIB (à parts égales par MM. Charles GOTLIB, Marcel GOTLIB, William GOTLIB et Mme Batia GOTLIB).

² Anciennement dénommée ORCHESTRA-KAZIBAO. Le changement de dénomination sociale est intervenu le 14 janvier 2013 après approbation par l'assemblée générale mixte du même jour.

³ Cf. communiqué de presse diffusé par la société Yeled Invest le 2 avril 2014.